

Avis de cotisation

 PDF

Détails concernant l'avis

Adresse :

JEAN-YVES LANDRY

29 CONNAUGHT AVEMONCTON NB E1C 3N7

Numéro d'assurance sociale : XXX XX9 531

Année d'imposition : 2025

Date de l'avis : 3 juil 2026

Centre Fiscal : SUDBURY ON P3A 5C1

Code d'accès : 39CK7VD9

Nous avons traité votre déclaration de revenus et de prestations de 2025 et calculé votre solde.

Vous n'avez aucun montant à payer selon ce calcul.

Merci. Bob Hamilton Commissaire du revenu

En résumé

Vous n'avez aucun montant à payer selon ce calcul.

Solde : Néant

Cotisation d'impôt

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous. Le sommaire ci-dessous est basé sur les renseignements que nous avons ou que vous nous avez donnés.

Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à

canada.ca/impots-examen. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Notez que, les lettres **DT** (débit) signifient que vous avez un montant dû, et **CT** (crédit) que nous vous devons un montant.

Sommaire

Lig ne	Description	Montant CT/ final \$ DT
150 00	Revenu total	13 626
236 00	Revenu net	13 626

	Déductions du revenu net	13 626
260 00	Revenu imposable	0
350 00	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	2 338
615 00	Crédits d'impôt non remboursables du Nouveau-Brunswick	1 259
420 00	Impôt fédéral net	0,00
428 00	Impôt net du Nouveau-Brunswick	0,00
435 00	Total à payer	0,00
437 00	Impôt total retenu	0,00
482 00	Total des crédits	0,00
	Total à payer moins Total des crédits	0,00
	Solde de cette cotisation	0,00
	Solde final	Néant

Explication des changements et autres renseignements importants

Nous vous avons accordé un montant de 13 626 \$ comme déductions pour autres paiements. Si nécessaire, nous avons aussi modifié le montant des revenus qui s'y rapportent en fonction des renseignements que nous avons. Pour en savoir plus, lisez l'explication de la ligne 25000 à **canada.ca/deductions-credits-depenses**.

Nous calculerons automatiquement votre Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (ACEBE) et tout crédit provincial connexe en fonction de votre revenu net familial, de votre province de résidence, de votre état civil et de vos enfants admissibles. Si vous avez droit à un crédit pour la période de juillet 2026 à juin 2027, nous vous en informerons bientôt.

Selon nos dossiers, vous avez un montant fédéral et un montant provincial ou territorial inutilisés comme frais de scolarité et montant relatif aux études provenant des années passées. Le montant fédéral que vous pouvez reporter à des années futures est de 1 230 \$ et le montant provincial ou territorial est de 1 118 \$. Pour nous permettre de bien calculer les montants inutilisés, assurez-vous de produire votre déclaration chaque année, même si vous n'avez aucun revenu.

Si vous avez des questions concernant votre cotisation d'impôt ou si vous avez besoin d'aide pour lire votre avis, allez à **canada.ca/arc-avis-lettres**.

Relevé de votre maximum déductible au titre des REER et vos droits de cotisation

Les références aux cotisations versées à un REER comprennent également les cotisations versées à votre régime de pension agréé collectif (RPAC), ainsi que celles versées à votre régime de pension déterminé (RPD) et à celui de votre conjoint ou conjoint de fait. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/reer** ou consultez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.

Vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025

Description	Montant \$
Maximum déductible au titre des REER pour 2025	4 854
Moins : cotisations de l'employeur à un RPAC pour 2025	0
Moins : cotisations admissibles au REER que vous avez déduites pour 2025	0
Égale : vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025	4 854

Votre maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2025

Mon

Description	tant \$
18 % du revenu gagné en 2025, jusqu'à un maximum de 33 810 \$	0
Moins : facteur d'équivalence (FE) pour 2025	0
Moins : montant prescrit pour personnes rattachées pour 2025	0
Égale : maximum déductible au titre des REER supplémentaire que vous avez gagné en 2025 (si négatif, sera « 0 »)	0

Votre maximum déductible au titre des REER pour 2026

Description	Mon tant \$
Déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025	4 854
Plus : maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2025	0
Moins : facteur d'équivalence pour services passés (FESP) net pour 2026	0
Plus : facteur d'équivalence rectifié (FER) pour 2026	0
Égale : maximum déductible au titre des REER pour 2026	4 854

Moins : cotisations inutilisées versées à un REER, 0
déclarées lors d'une année passée et pouvant être
déduites en 2026

Voici vos droits de cotisation REER pour 2026 4
854

Remarque : Si le montant de vos droits de cotisation REER est négatif (entre parenthèses), vous n'avez pas de droits de cotisation pour 2026. Vous avez peut-être trop cotisé à votre REER et vous pourriez devoir payer un impôt de 1 % par mois sur les cotisations excédentaires. Si c'est le cas, vous devez remplir un T1-OVP, Déclaration des particuliers pour cotisations excédentaires versées à un REER, RPAC et RPD, et payer les impôts dus.

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur votre déclaration de revenus et de prestations, allez à **canada.ca/impots**, consultez Mon dossier à **canada.ca/mon-dossier-arc** ou composez le **1-800-959-7383**.

Pour les particuliers vivant dans les territoires (indicatif régional 867), composez le **1-866-426-1527**.

Vous déménagez?

Donnez-nous votre nouvelle adresse dès que possible! Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/arc-changer-adresse**.